

Convention Cadre de Partenariat



les formes de coopération identifiées :

1. Enseignement et Formation

- Enseignement et formation conjointe
- Encadrement dans la création/pilotage des parcours en licence, en master et/ou doctorat
- Échange d'enseignants et de chercheurs permettant aux enseignants des deux institutions d'enseigner dans l'autre université pendant une période déterminée
- Mobilité et échanges des étudiants des deux partenaires

2. Recherche et Développement Industriel

- Mise à disposition mutuelle des équipements scientifiques de chaque partenaire
- Projets de recherche et de développement industriel à objectifs déterminés
- Organisation de rencontres régulières entre enseignants et chercheurs pour échanger leurs expériences et connaissances

3. Gouvernance et Pilotage

- Coordination des actions et efforts pour mener à bien des projets d'ouverture et de rayonnement des deux instituts (Campus, Classification, etc.)
- Nomination de comités paritaires de pilotage formés par deux représentants de chaque institution
- Établissement de programmes concrets de collaboration tenant compte des possibilités offertes par chacune des parties